

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD

Nombre de membres

En exercice : 19

Votes : 19

SÉANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 22 Mars 2021

Date d'affichage : 22 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 29 décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Grand Morin, à huis-clos au vu de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel NALIS, Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, M. Benoit LOCART, Mme Dominique BIRGY, Mme Julie BABIN, Mme Béatrice DELOUMEAUX, M. Pierre FONTAINE, M. Sébastien JOUAN, M. Daniel KISZEL, M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX, Mme Nathalie LORENTZ, M. Dominique MEHL, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Nathalie PIETU, M. Jean-Sébastien SIBOUR.

Absents représentés :

Mme Laurence GILLIOTTE a donné pouvoir à M. Benoit LOCART

Absente excusée : -

Secrétaire de séance : Mme Dominique BIRGY

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- ✓ **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7, Monsieur le Maire liste les demandes établies par les différentes associations, suite aux réunions de la commission, il propose d'octroyer, pour l'année 2021, les subventions suivantes :

<i>Association</i>	<i>Montant de la subvention</i>
Association Sports Loisirs et Culture de Guérard (ASLC Guérard) (par 18 voix pour, M. SIBOUR Jean-Sébastien ne prend pas part au vote)	2 000,00 €
Club du Trait d'Union de Guérard (par 18 voix pour, M. LOCART Benoit avec son pouvoir ne prend pas part au vote)	300,00 €
Nos clochers du Grand Morin (par 17 voix pour, Mmes THIEBAUT Anne Marie et BIRGY Dominique ne prennent pas part au vote)	300,00 €
Les P'tits cartables de Guérard	300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** d'octroyer aux associations les subventions telles que définies dans le tableau ci-dessus,
- ✓ **DIT** que les crédits sont prévus au budget au compte 6574 « subventions aux associations ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.